



Conseil central
CSN Côte-Nord



Comité d'action sur l'assurance-emploi
pour les travailleurs saisonniers
du Nouveau-Brunswick

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Condition des saisonniers : il y a urgence!

Ottawa, 4 décembre 2018 - Une coalition réunissant des groupes de chômeurs, des syndicats CSN, des élus municipaux et des employeurs de l'industrie saisonnière de la Péninsule Acadienne, de Charlevoix, de la Côte-Nord ainsi que du Bas-St-Laurent, a tenu une conférence de presse le 4 décembre 2018 au Foyer de la Chambre des Communes du Parlement d'Ottawa, afin de rappeler la condition des travailleurs et travailleuses de l'industrie saisonnière et interpeler les pouvoirs politiques pour que des solutions réelles soient mises en marche. Les représentants et représentantes de cette coalition étaient entourés de nombreux parlementaires du NPD (Niki Ashton, Guy Caron et Brigitte Sansoucy), du Bloc québécois (Marilène Gill) et du Parti conservateur (Sylvie Boucher), venus soutenir les revendications des saisonniers.

Dans plusieurs régions du Québec et du Canada, des populations entières vivent et travaillent en fonction d'une économie saisonnière qui laisse de nombreuses personnes en situation de chômage. **Ce sont des familles entières qui devront vivre très bientôt avec la réalité du « trou noir »**, c'est-à-dire se retrouver sans prestations de chômage, ni travail avant la reprise de la prochaine saison. Les difficultés sont réelles. Énormes. Et les dernières mesures du gouvernement, si elles ont représenté un pas dans la bonne direction en accordant 5 semaines de prestations supplémentaires aux saisonniers de 13 régions désignées au Canada, demeurent insuffisantes. Pour Line Sirois, d'Action-Chômage Côte-Nord, et Julie Brassard, du Mouvement Action-Chômage de Charlevoix, ainsi que Charles Breton, maire de Tadoussac, « il faut faire plus, il faut protéger nos régions, protéger l'industrie saisonnière, protéger notre monde ; l'hiver, il n'y a pas d'autres emplois disponibles ici, il faut s'assurer que les gens aient suffisamment de prestations de chômage jusqu'à la reprise de l'emploi. Ces 5 semaines de plus sont un bon début, mais ce sera insuffisant pour vraiment régler le problème. Des gens vont continuer à vivre le trou noir ».

Fernand Thibodeau, du Comité d'action sur l'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers du Nouveau-Brunswick, souligne la proposition mise de l'avant par la Coalition Québec-Nouveau-Brunswick : « Nous voulons que les régions qui vivent avec une économie saisonnière soient déclarées régions protégées et que les saisonniers de ces régions bénéficient de mesures d'exception :

- avec un critère d'admissibilité fixé à 420 heures
- une période de prestations suffisante pour éviter le trou noir, avec un plancher de 35 semaines, et un diviseur fixé à 12 ».

La Coalition présente à Ottawa en ce 4 décembre, revendique en effet un statut de « régions protégées » auprès du ministre responsable du programme d'assurance-emploi, l'Honorable Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

Pour Marilène Gill, députée de Manicouagan, « le Bloc Québécois a été de toutes les luttes avec les travailleurs saisonniers et nous lutterons jusqu'à ce qu'ils aient gain de cause. Nous exigeons une solution permanente et cela passe nécessairement par une révision de la Loi. Le concept de zones protégées fait partie de la solution. »

Pour Niki Ashton, députée NPD de Churchill-Keewatinook Aski, ainsi que Sylvie Boucher, députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-Ile d'Orléans-Charlevoix, du Parti conservateur, « la condition précaire des saisonniers et de leurs familles, c'est l'affaire de tous. C'est un enjeu économique majeur pour nos régions, d'où l'urgence d'y apporter une solution porteuse et permanente. Nous soutenons cette proposition de régions protégées avec des critères visant le monde du travail saisonnier. »

Guillaume Tremblay et Nancy Legendre, respectivement président et présidente du Conseil Central CSN Côte-Nord et du Conseil Central CSN du Bas-Saint-Laurent, rappellent d'ailleurs que « les deux tiers des saisonniers vivent dans l'Est du Canada, parce que l'industrie saisonnière, pour l'essentiel, se trouve dans l'Est du Canada, et principalement dans un certain nombre de régions, comme la Péninsule Acadienne, la Côte-Nord, Charlevoix, le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et d'autres ».

Depuis l'année dernière, nous assistons à une véritable mobilisation des saisonniers de toutes ces régions, affectés par des protections insuffisantes en matière d'assurance-emploi et par une réalité dramatique qui s'appelle le trou noir. Les saisonniers sont fiers de leur emploi, fiers de leur appartenance régionale, mais se sentent abandonnés des pouvoirs politiques. Il faut de véritables solutions. On peut être certains qu'à un an des prochaines élections fédérales, la mobilisation va aller en augmentant!

-30-

Source :

Renseignements : Line Sirois, 418-989-4339 / 581-323-1100

Nancy Legendre, 418-750-9575

Fernand Thibodeau, 506-888-1363